

# Compte-Rendu de la Réunion de Conseil Municipal

## du mercredi 30 juillet 2025

**Amélioration de la Performance Energétique des Bâtiments :** Le conseil municipal a visité l'ensemble des salles de l'école pour visualiser l'avancée des travaux d'amélioration de la performance énergétique et d'aménagement. Un certain nombre de points seront rajoutés aux travaux prévus avec la pose d'une baie de brassage permettant de centraliser les éléments du réseau informatique dans le bureau de la Directrice, le remplacement de blocs de sécurité défectueux et de l'alarme anti-intrusion, la réfection de la peinture du mur longeant l'escalier du bâtiment ancien, l'étanchéification des vitrages en bord de toiture d'une classe ainsi qu'un certain nombre d'autres actions de moindre coût. Le montant total des dépenses supplémentaires validées depuis le début du chantier s'élève à 20468,51 € HT. Outre les points précédemment évoqués, ce montant inclue la création de plafond coupe-feu qu'il a été nécessaire de réaliser dans le bâtiment ancien après démontage du faux-plafond afin de respecter les normes de résistance au feu. Les prix du marché ayant été inférieurs de 29419 € HT aux estimations sur la base desquelles les équilibres financiers avaient été initialement établis, le surcoût prévu n'induira pas de dépassement par rapport à la prévision budgétaire établie en début d'année.

**Plan Local d'Urbanisme :** Jean-Michel Brisebrat fait un point sur l'avancée du travail relatif au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il donne un résumé des avis rendus par les personnes publiques associées en ayant émis un à ce jour. Il rappelle le planning de l'enquête publique qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025 avec une permanence du commissaire enquêteur le mardi 9 et une le jeudi 25.

**Chemins ruraux :** Les conclusions de l'enquête publique étant rendues, le conseil municipal délibère pour dire qu'il vend les chemins concernés. Les propriétaires riverains seront avisés de cela par lettre recommandée avec accusé de réception et auront un mois pour confirmer un non leur souhait d'acquérir les linéaires concernés. Le bornage de ces linéaires se fera au plus tard début octobre.

**Matériel Informatique :** L'ordinateur de la secrétaire de mairie n'est plus assez puissant pour fonctionner de manière optimale. Il doit être remplacé par un matériel d'une capacité supérieure. Le conseil municipal retient le devis l'entreprise Performance d'un montant de 995 €.

**Salle d'animation :** Ghislaine Ressot expose un certain nombre de points relatifs au fonctionnement de la salle d'animation sur lesquels il pourrait être nécessaire d'apporter des clarifications, des simplifications ou des améliorations. Le conseil municipal échange sur l'intérêt de laisser la possibilité de ne louer l'équipement qu'un seul jour dans un week-end et non pas systématiquement le samedi et le dimanche. Après un débat assez long duquel n'est pas sorti une majorité claire, il est demandé à Ghislaine Ressot de reporter le sujet à une prochaine réunion avant laquelle il faudra rassembler les éléments concrets permettant d'arrêter une décision sur des bases objectives et pertinentes.

**Gazette « Villers au fil du temps » :** Le Comité Consultatif Ecoute et Patrimoine a réalisé sur plus de quinze ans un travail considérable de collecte d'éléments d'archives communales ou de presse, de photographies et d'entretiens audio ou vidéo d'anciens de la commune. Une partie de ces éléments a été présentée au public sous forme d'expositions, à travers la projection d'un film et par la parution de vingt-cinq numéros d'une gazette intitulée « Villers au fil du temps ».

Jean-Michel Brisebrat a suggéré qu'il pourrait être intéressant de relier les mille pages que représentent ces vingt-cinq numéros afin de les regrouper dans deux livres. Il a fait établir un devis pour une reliure de qualité comparable à celle des utilisée pour les registres rassemblant délibérations de conseil municipal. Le devis a été demandé pour dix ouvrages de cinq cents pages chacune, soit cinq exemplaires complets de l'ensemble des gazettes. Ce nombre de volumes permet d'avoir un prix plus intéressant. Le montant du devis est de 750 €.

Compte -tenu de l'importance et de la qualité du travail conduit par le CCEP pour la collecte de documents, de témoignages et pour la rédaction de ces mille pages et surtout de l'intérêt de conserver de bonne manière tous ces éléments relatifs à l'histoire de la commune, le conseil municipal valide le devis proposé. Il est demandé à Jean-Michel Brisebrat de voir quelle nature et quel grammage de papier serait le plus approprié pour la réalisation de ces ouvrages. Deux exemplaires seront conservés en mairie. L'un en salle des archives, l'autre sera tenu à disposition du public, car il est fréquent que des passionnés de généalogie et d'histoire passent au secrétariat pour obtenir des éléments d'histoire locale. Un exemplaire sera remis à l'école. La gazette a traité de nombreux sujets pouvant directement ou indirectement intéresser les élèves et les enseignants. Un ou deux exemplaires seront donnés à la bibliothèque pour les rendre facilement accessibles au plus grand nombre. La validation de ce projet interviendra dès que tous les points relatifs à la qualité du papier à utiliser seront consolidés.

**Inauguration :** L'inauguration des travaux réalisés à l'école est programmée pour le samedi 6 septembre 2025 vers 15 heures. Symboliquement les autres gros travaux du mandat municipal en cours, ayant notamment concerné l'assainissement collectif et des aménagements de voies communales, seront inaugurés en même temps. Il est demandé à chaque conseiller municipal de prévoir du temps le vendredi et le samedi matin pour la mise en place, puis le samedi après l'inauguration pour le rangement. L'Avenir Musical participera à ce moment de la vie locale entre deux sorties extérieures. Si nécessaire, une réunion sera programmée pour cadrer l'organisation de cette inauguration.

**Mobilier :** Des chaises ont été proposées gracieusement à la commune par Mme Lise Piesson. Des anciennes chaises de la salle des fêtes sont déjà en stock ainsi qu'un autre lot ayant été récupéré au presbytère après le départ de la paroisse des locaux. Corinne Berthon va voir avec Lise Piesson le type et le nombre de chaises disponibles et si elles peuvent correspondre à un besoin local. Si tel n'était pas le cas, il serait préférable d'en faire profiter une structure autre qui aurait un réel besoin.

**Vente Sou des Ecoles :** Le Sou des Ecole a demandé s'il pouvait être possible de vendre des brioches à proximité du bureau de vote le jour des élections municipales. Cette question avait déjà été posée par d'autres associations. Il avait alors été répondu qu'il ne semblait pas souhaitable d'ouvrir un lieu de vente aux abords du bureau de vote car cela pourrait paraître contraignant pour certains électeurs. De plus, si un accord est donné une fois, il y a tout lieu de penser qu'à chaque élection de mêmes sollicitations arriveront et cela risque de détourner certains électeurs du vote alors qu'il convient plutôt de le favoriser. Le conseil municipal

décide de conserver la position antérieure en précisant qu'une vente de brioches peut toutefois avoir lieu le jour des élections dans la cour de l'école ou sur un autre point du centre bourg éloigné du bureau de vote.

**Classes en 0 :** L'association des classes en zéro a sollicité la gratuité de la salle du restaurant scolaire pour faire un repas marquant la demi-décade. Une règle a été instaurée pour ce type de demande avec un tarif approprié. Didier Robin fait valoir le fait qu'en 2020 les classes en zéro n'ont pas bénéficié de la gratuité de la salle d'animation puisque la fête n'avait pas pu avoir lieu à cause de la pandémie de covid. Le conseil municipal retient cet argument et accorde à titre exceptionnel la gratuité de la salle du restaurant scolaire à l'association.